LA LETTRE DE L'AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE



L'ASN assure, au nom de l'État, le contrôle du nucléaire pour protéger le public, les patients, les travailleurs et l'environnement. Elle informe les citoyens.

Réglementer, contrôler, informer

L'ESSENTIEL

- ▶ Rapport 2009 sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection
 ▶ Reprise d'objets radioactifs anciens
 ▶ Imagerie médicale: harmonisation des pratiques
 ▶ Réunion WENRA à Helsinki
- ▶ Incident à l'usine de La Hague ▶ Les expositions médicales aux rayonnements ionisants

ENJEU

État de la sûreté nudéaire et de la radioprotection en France - rapport 2009

À l'occasion de la présentation de son rapport sur « l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France en 2009 », l'ASN a été entendue par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST). Un moment privilégié d'échanges approfondis avec les parlementaires et la presse.

La présentation du rapport sur « l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France en 2009 », par l'ASN lors de son audition par l'OPECST à l'Assemblée nationale a été l'occasion d'aborder les événements notables en 2009 et les perspectives et enjeux dans ces domaines en France et dans le monde. En matière de sûreté nucléaire, l'année 2009 a été assez satisfaisante en dépit de deux incidents de niveau 2 liés à la criticité, l'un dans l'usine MELOX à Marcoule et l'autre dans l'Atelier de technologie du plutonium (ATPu) à Cadarache. Dans le domaine du nucléaire de proximité, l'ASN note un progrès dans la sûreté des traitements en radiothérapie par rapport aux années précédentes, même si la situation des centres de radiothérapie demeure hétérogène. En matière d'imagerie médicale, l'ASN a demandé aux professionnels de renforcer la justification et l'optimisation des examens radiologiques. En matière de sûreté des réacteurs nucléaires, l'ASN n'a pas identifié de problème générique mettant en cause la capacité d'EDF à maîtriser la sûreté des réacteurs de 900 MWe jusqu'à quarante ans. Assumant pleinement son rôle d'Autorité, l'ASN a prononcé la suspension des opérations de démantèlement de l'ATPu après la découverte de la sous-évaluation de la masse de plutonium présente dans les équipements en démantèlement. L'ASN poursuit son objectif de contribuer au renforcement de la sûreté nucléaire et de la radioprotection dans le monde, comme lors de l'élaboration de la directive européenne sur la sûreté des installations nucléaires du 25 juin 2009. www.asn.fr

ACTIVITÉS DU COLLÈGE

- ▲ 16 murs: décision précisant les conditions de mise en service de l'unité sud de l'installation Georges Besse II sur le site du Tricastin
- ▲ 26 mars: déplacement à Lille pour rencontrer la division de l'ASN, le maire de Gravelines et les directions générale et régionale des Douanes
- ▲ 1º avril : audition de l'ASN par MM. les députés Dosière et Vanneste, rapporteurs de la mission du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur les autorités administratives indépendantes

AGENDA

24 mars - 24 juil. 2010 Commission particulière de débat public Penly 3 sur le réacteur de type EPR,

Basse et Haute-Normandie. : Douai (Nord).

7 juin 2010

Réunion " transport de matières radioactives " organisée par la division de Douai de l'ASN,

7 et 8 juin 2010

Réunion AIEA sur " la création d'organismes nationaux chargé de la gestion des déchets radioactifs ", Paris.

18 juin 2010

5° édition des rencontres thématiques du Val-de-Loire organisée par la division d'Orléans de l'ASN, Belleville-sur-Loire (Cher).

L'ASN EN ACTIONS

Reprise d'objets radioactifs anciens

Radioprotection Depuis plusieurs années, l'ASN sensibilise les professionnels pour s'assurer du retrait par leurs soins d'anciens objets radioactifs (paratonnerres radiocactifs, parasurtenseurs installés exclusivement par France Télécom sur des lignes téléphoniques ou détecteurs ioniques de fumée) dans le respect de la radioprotection des travailleurs et du public. Ces objets ne présentent pas de risques à condition de ne pas être manipulés. L'ASN engage également des actions de contrôle sur le terrain, comme celle qui a donné lieu à la rédaction d'un procès-verbal à l'encontre d'une société de reprise de paratonnerres en région parisienne le 11 février dernier.

www.asn.fr

Harmonisation des pratiques

Imagerie médicale Les représentants de 23 organisations internationales se sont mis d'accord, lors d'un colloque de l'OMS en mars 2010 auquel l'ASN a participé, sur une feuille de route visant à établir et à faciliter la mise en œuvre d'un référentiel international de bonnes pratiques. Cette feuille de route prévoit également un contrôle et une évaluation de l'impact de cette démarche. En France, la révision du « Guide du bon usage des examens d'imagerie médicale », publié en 2005, est en cours afin de prendre en compte l'évolution des techniques et d'indiquer quand les techniques non irradiantes doivent être utilisées préférentiellement. www.asn.fr

Audition

IRSN Le collège de l'ASN a entendu, le 30 mars 2010, la présidente du conseil d'administration et le directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), qui lui ont présenté le bilan des actions d'appui technique, menées au profit de l'ASN en 2009, et l'état d'exécution du budget correspondant. L'audition a également porté sur les modalités de coopération entre les deux organismes, en particulier sur les mises à disposition de personnels de l'IRSN à l'ASN. Le collège de l'ASN entend désormais l'IRSN deux fois par an sur le suivi de la convention qui lie les deux organismes. www.asn.fr



La direction des relations internationales

La Direction des relations internationales (DRI) est une direction fonctionnelle en charge des relations internationales de l'ASN. Les principales missions de DRI sont de : développer les échanges bilatéraux et multilatéraux avec les homologues étrangers de l'ASN; faire connaître l'approche et les pratiques françaises en matière de contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection; fournir aux pays interessés toutes informations utiles sur la sûreté des installations nucléaires françaises situées à proximité de leurs frontières.DRI propose la stratégie ainsi que les actions à mener dans ce domaine, prépare et pilote la mise en œuvre des accords bilatéraux, etc. DRI coordonne la représentation de l'ASN au sein des instances internationales comme l'Union européenne l'AIEA ou l'AEN de l'OCDE. L'ASN consacre 5 % de ses effectifs aux relations internationales soit l'équivalent de 20 agents. www.asn.fr

L'ACTUALITÉ DU CONTRÔLE

Contamination interne d'un salarié d'une entreprise sous-traitante d'AREVA

Incident à l'usine de La Hague : reclassement au niveau 2

Le 19 novembre 2009, un salarié d'une entreprise sous-traitante dans l'atelier MAU (Moyenne activité uranium) de l'installation nucléaire n° 33, dénommée UP2-400, du site AREVA NC de La Hague, avait été contaminé, notamment par du plutonium, lors d'une opération de dépoussiérage d'une cellule. Les résultats des examens complémentaires périodiques pratiqués sur le salarié contaminé ont conduit à évaluer la dose totale intégrée sur une période de 50 ans à une valeur comprise entre 20mSv et 100mSv. Compte tenu de l'exposition du salarié, l'ASN a donc reclassé l'incident, le 24 mars 2010, sur proposition de l'exploitant, au niveau 2 de l'échelle INES (qui en compte 7), en application des critères de cette échelle internationale. www.usn.fr

Installations nucléaires de base du centre CEA de Cadarache

Deux décisions sur les prélèvements d'eau et rejets d'effluents

L'ASN a adopté, le 5 janvier 2010, deux décisions relatives aux prélèvements d'eau ainsi qu'aux transferts et rejets des effluents des Installations nucléaires de base (INB) exploitées par le CEA sur le centre de Cadarache (Bouches-du-Rhône). Ces décisions visent notamment à réglementer les futurs rejets de trois nouvelles installations nucléaires de base ; à réglementer les rejets des INB existantes en prenant en compte le retour d'expérience tiré en 2009 ; à réviser les prescriptions de rejets et de prélèvements d'eau pour prendre en compte les dispositions de la loi TSN. www.asn.fr

Démantèlement de la centrale des Monts d'Arrée

Avis de la commission d'enquête publique de Brennilis

La commission mise en place dans le cadre de la procédure d'enquête publique sur la demande de démantèlement complet de la centrale nucléaire des Monts d'Arrée a rendu, le 15 mars 2010, un avis défavorable. Elle a néanmoins recommandé l'achèvement des travaux de démantèlement des installations annexes au bloc réacteur de la centrale (station de traitement des effluents, ancien chenal de rejets, échangeurs de chaleur) et d'assainissement des zones de pollution diffuse. L'ASN prend acte de cet avis. Rappelant sa position favorable à une stratégie de démantèlement immédiat, elle a recommandé qu'EDF soit autorisée à réaliser les opérations susmentionnées et qu'EDF engage une nouvelle procédure pour le démantèlement complet. www.asn.fr

COMPRENDRE

LES EXPOSITIONS MÉDICALES AUX RAYONNEMENTS IONISANTS

En France, les doses des expositions médicales aux rayonnements ionisants ont augmenté de 57 % en 5 ans (rapport InVS — IRSN 2010) en raison notamment de l'augmentation du nombre des examens réalisés et de la dose délivrée par les examens les plus performants (scanner, tomographie d'émission de positons, radiologie interventionnelle). Du fait de la répétition des examens, les doses cumulées délivrées à certains patients peuvent atteindre la limite supérieure du niveau des faibles doses (100 mSv chez l'adulte et 50 mSv chez l'enfant) au-delà de laquelle le risque de cancer devient statistiquement significatif. Pour maîtriser la croissance des doses d'origine médicale, il convient de renforcer la justification et l'optimisation des examens radiologiques et de développer davantage l'utilisation de l'IRM dans notre pays.

INTERNATIONAL

Coopération européenne

Réunion WENRA à Helsinki

Les responsables des Autorités de sûreté nucléaire d'Europe de l'Ouest, rassemblés au sein de l'association WENRA, ont tenu leur 27° réunion à Helsinki les 25 et 26 mars 2010. L'ASN était représentée par son président, André-Claude Lacoste, et par Olivier Gupta, président du groupe de travail sur la sûreté des réacteurs. À cette occasion, les chefs d'Autorité de sûreté ont décidé de la publication du rapport sur l'harmonisation de la sûreté des réacteurs existants. Ils ont également pu constater que les travaux complexes sur la sûreté de la gestion des déchets progressaient de manière satisfaisante. Le rapport de WENRA sur les objectifs de sûreté des nouveaux réacteurs devrait quant à lui être définitivement adopté lors d'une prochaine réunion, à l'automne 2010. De nouveaux axes de travail émergent au sein de WENRA, à l'initiative notamment de l'ASN, en particulier sur la durée d'exploitation des réacteurs ou encore sur la sûreté des réacteurs de recherche en Europe. La Finlande a, pour sa part, suggéré la constitution d'un groupe de travail sur les pratiques d'inspection dans les pays membres de WENRA.

www.wenra.org

Autorités de sûreté d'Afrique francophone **Échanges avec le Burkina Faso**

Grâce au soutien de l'AIEA, le directeur général de l'Autorité de radioprotection et de sûreté nucléaire du Burkina-Faso (ARSN) a séjourné du 8 au 19 mars 2010 au sein de l'ASN et a rencontré toutes les entités dont le domaine de compétences recouvre le périmètre d'activité de l'ARSN. M. Ouédraogo a ainsi bénéficié de présentations approfondies et accompagné des inspections en radioprotection en milieux médical et industriel. À l'issue de ce stage, plusieurs sujets particulièrement importants pour l'ARSN ont été identifiés et pourraient faire l'objet d'un atelier de plusieurs jours à l'intention de tous les pays francophones d'Afrique, notamment en liaison avec le forum nouvellement créé regroupant les Autorités de sûreté africaines.

VU SUR asn.fr

La vidéo de l'audition de l'ASN par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

LETTRE MENSUELLE EDITÉE PAR L'AUTORITÉ DE SÜRETÉ NUCLÉAIRE



6, place du Colonel Bourgoin - 75012 Paris - Tél. : +33 (0)1 40 19 86 00 www.asn.fr. Directeur de la publication : André-Claude Lacoste, président de l'ASN. Directeur délégué : Alain Delmestre.

Rédactrice en chef: Pascale Luchez - asn.publications@asn.fr
Conception, rédaction et réalisation: SCRIPTO SENSU - 25, rue Saint-Sébastien,
75011 Paris - Tél.: +33 (0)1 48 05 14 59 - www.scriptosensu.com
Impression: La Lettre de l'ASN est publiée à 1500 exemplaires par Inter Routage
49-55 rue des Écoles - 93 321 Aubervilliers CEDEX - N° ISSN 2101-9762
Prochain numéro début juin 2010.